Compte-rendu du Conseil d'école n°1 École primaire « Le Petit Prince » – Bugeat Jeudi 6 novembre 2025 à 17h30

Présidente : Mme Dureux **Secrétaire de séance :** M. Couturas

Présentation des personnes présentes

Représentants des communes :

Mmes Lachaud et Meunier (Bugeat), Billot (Gourdon-Murat), Orlianges (Pérols-sur-Vézère), Gasparoux et Trigueros (Pradines), M. Chastagnac (Saint-Hilaire-les-Courbes) et Galland (Saint-Merd-les-Oussines)

Représentants des parents d'élèves : Mmes Pappens, Dautheribes et Vaudran

Enseignants: Mme Lacouturière, M. Couturas, Mme Dureux

ALSH - périscolaire : Mme Saugeras

Présidente des « Lutins de Bugeat - USEP », coopérative scolaire : Mme Gourinet

DDEN: Mme Deledalle

Personnes excusées: Mme Guionet (EN), M. Fourgnaud (Viam)

Ordre du jour

Rappel du rôle des DDEN

Les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale sont des bénévoles partenaires de l'École Publique. Ils exercent une mission de contrôle, de vigilance et de proposition .

- Inspection des locaux, du mobilier, de l'équipement
- Sécurité dans et autour de l'école
- Surveillance des effectifs
- Participation aux projets de travaux et d'aménagements
- Restauration scolaire
- Transports scolaires
- Activités périscolaires
- Caisses des écoles

La pédagogie n'entre pas dans les attributions du DDEN : elle reste du domaine exclusif des enseignants.

Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Le 10 octobre ont eu lieu les élections des représentants des parents d'élèves. Une seule liste s'est présentée. Trois sièges étaient à pourvoir (le nombre de sièges étant calculé en fonction du nombre de classes dans l'école), soit 3 titulaires + 3 suppléants éventuels. Il y avait **93 parents inscrits** sur la liste électorale.

68~parents~ont~vot'e, soit un taux de participation de $73,\!12~\%$, quasiment identique à celui de l'année précédente.

On a compté 14 votes blancs ou nuls et 54 suffrages exprimés.

Sont élus :

Titulaires : Alexandra PAPPENS, Louise DAUTHERIBES et Julie VAUDRAN **Suppléants :** Eliza CASTAGNÉ, Baptiste GALLAND et Antoine PRIOUX Ils peuvent être contactés devant l'école ou à l'adresse mail suivante : parentsdelevesbugeat@gmail.com

Effectifs de l'école à ce jour et répartition pédagogique - APC

À ce jour, l'école compte 57 élèves.

Classe maternelle: 19 élèves

- 2 TPS, 1 PS, 10 MS et 6 GS
- Enseignante : Lisa Dureux
- ATSEM : Claire Guéret
- 12 mardis dans l'année, Fabrice Vergne assure la décharge de direction.

Classe de CP/CE1 : 19 élèves

• Mme Lacouturière a : 6 CP, 9 CE1 et 4 CE2.

Classe de CE2/CM1/CM2: 19 élèves

• M. Couturas a : 6 CE2, 7 CM1 et 6 CM2.

Les deux enseignants effectuent un échange de services le jeudi après-midi :

- Mme Lacouturière prend les élèves de CE2-CM pour les arts plastiques.
- M. Couturas assure les activités sportives avec les élèves de CP-CE1-CE2.

Du **décloisonnement** est également mis en place pour les CE2 (questionner le monde / temps avec M. Couturas – sciences avec Mme Lacouturière).

AESH: Mme Lydie Barnabas

Titulaire remplaçante rattachée à l'école : Chloé Malochet, actuellement en remplacement jusqu'en juillet.

Prévisions d'effectifs 2026-2027

Mme Dureux collecte actuellement les prévisions d'effectifs pour l'année 2026-2027. À ce jour, selon les informations transmises par les communes, **7 naissances ont été enregistrées en 2023-2024**, correspondant à : 4 élèves de PS (nés en 2023) et 3 élèves de TPS (nés en 2024).

APC

Les APC ont lieu **les mardis et jeudis** pour les élèves qui en ont besoin et dont les parents ont donné leur accord.

En cas d'empêchement (réunion, absence...), l'enseignant prévient dès que possible que la séance n'aura pas lieu.

Le soutien porte sur la lecture, l'écriture, les mathématiques. Mme Lacouturière et M. Couturas assureront **30 heures chacun**.

Composition du conseil d'école et vote du règlement intérieur

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur de l'école, qui préside le conseil
- L'ensemble des enseignants affectés à l'école
- Le maire
- Le conseiller municipal chargé des affaires scolaires
- Les représentants élus des parents d'élèves (autant que l'école comporte de classes)
- Le délégué départemental de l'Éducation nationale chargé de visiter les écoles

L'ensemble de ces membres dispose du droit de vote.

Certaines personnes peuvent assister au conseil lorsque des sujets inscrits à l'ordre du jour les concernent.

Ils n'ont pas le droit de vote.

Il s'agit notamment des personnes suivantes :

- Personnes chargées d'activités sportives et culturelles
- Personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique
- Équipe médicale scolaire
- Assistantes sociales
- ATSEM
- Suppléants des représentants des parents d'élèves
- Directrice du centre de loisirs
- Présidente de l'Association des Parents d'Élèves et gestionnaire de la coopérative scolaire

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription peut également assister au conseil.

Le règlement intérieur de notre école, issu du « **Règlement intérieur type départemental de la Corrèze** », adopté au 1er conseil d'école 2024, a été distribué à chaque famille à la rentrée.

Lecture du règlement par Mme Dureux

- Au chapitre Absences, Mme Dureux précise que les parents doivent prévenir avant le début des cours, soit par téléphone, soit par mail à l'école.
 Les enseignants notent l'information dans le registre de présence de la classe.
- Au-delà de 4 demi-journées non justifiées, et après une rencontre avec les parents, le directeur signale la situation au service absentéisme de la DSDEN. Celui-ci peut adresser un rappel à l'ordre ou signaler les faits à la médecine scolaire.

Les membres du conseil d'école votent et **adoptent à l'unanimité** le règlement intérieur sans modification.

Résultats des évaluations repères nationales — CP, CE1, CE2, CM1, CM2

Les évaluations ont eu lieu du 8 au 19 septembre.

Les enseignants, Mme Lacouturière et M. Couturas, ont présenté les résultats sous forme de « toile d'araignée » et reçu chaque parent individuellement pour expliquer les réussites et les points à renforcer.

Les CP passeront les évaluations à mi-parcours, entre le 12 et le 23 janvier 2026.

Conseil École-Collège (CEC de Treignac)

La réunion a eu lieu le 13 octobre.

Mme Dureux et M. Couturas étaient présents.

Des projets **inter-degrés** seront proposés sur deux jours, notamment :

- Une journée de liaison le **3 mars 2026** au collège, avec un travail en groupes mixtes regroupant les CM1-CM2 et 6e des différentes écoles du secteur travailleront : **en français** : sur la compréhension de l'écrit ; **en mathématiques** : un entraînement en classe sera suivi du concours **« Maths sans frontière »**, qui propose une approche ludique de la résolution de problèmes.
- Une **journée d'immersion** aura lieu le **15 juin**, comprenant : une visite du collège, un Escape Game d'EMC sur le harcèlement scolaire, un repas au self.

Il a également été proposé d'assister à **un cours de 6e**, mais cette organisation reste à finaliser.

Le nouveau principal du collège, **M. Sys**, se renseigne pour savoir s'il peut, comme l'année précédente, **financer les transports en car** pour les classes.

Projets pédagogiques, culturels et sportifs

Les enseignants remercient par avance toutes les personnes de la **communauté éducative**, car elles participent activement au fonctionnement de l'école :

- les parents qui aident lors des sorties, contribuent au dispositif « classe dehors », et au goûter commun en maternelle ;
- les représentants des parents d'élèves, impliqués dans l'organisation des élections et dans divers projets ;
- l'association Les Lutins de Bugeat, engagée dans des actions permettant le financement de projets pour les élèves ;
- les mairies, et particulièrement Sylvie Lachaud;
- les employés communaux, toujours disponibles pour l'école.

Parcours citoyen et valeurs de la République

En période 2, entre le 6 et le 21 novembre, tous les élèves du CE2 au CM2 rempliront, comme l'an dernier, le questionnaire d'auto-évaluation sur le harcèlement, dans le cadre du programme pHARe.

L'objectif est de prévenir, détecter et résoudre les situations de harcèlement à l'école.

Le 11 novembre à 11h, dans chaque commune, a eu lieu la commémoration de l'Armistice de la Première Guerre mondiale.

Les élections des délégués élèves auront lieu le vendredi 22 novembre.

Les élèves volontaires se présentent ; chaque élève du CP au CM2 vote pour **une déléguée fille et un délégué garçon** de sa classe.

La mairie de Bugeat a installé trois isoloirs et une urne transparente.

Souscription PEP

Merci aux familles qui ont participé.

L'école reversera l'intégralité de la souscription aux PEP.

USEP

L'école a reconduit son affiliation à l'USEP pour l'année 2025-2026.

Elle est financée par **Les Lutins**, que nous remercions : cette adhésion permet aux élèves de participer : à des rencontres sportives, ainsi qu'à des projets pédagogiques, comme **l'escrime** cette année. L'intervenante escrime dans les classes de cycle 2 et 3 est financé par le club FFA Bugeat Treignac Athlétisme suite Trail de Bugeat.

La tombola USEP est en cours jusqu'au 28 novembre 2025.

Un quart des recettes sera versé à l'Association des Parents d'Élèves, Les Lutins de Bugeat.

Nous remercions toutes les personnes qui ont acheté des tickets.

Une sortie **athlétisme et course longue** aura lieu le **vendredi 14 novembre 2025** à l'Espace 1000 Sources de Bugeat.

Le cross de circonscription à Ponty aura lieu mercredi 26 novembre après-midi. Il concerne les CE2-CM1-CM2 volontaires capables de courir au moins 10 minutes et de parcourir 1600 m, 2300 m ou 2400 m. Ils pourront prendre un bus qui passera à l'école.

La classe maternelle participera aux rencontres « Aventures motrices au cycle 1 » (gym) le vendredi 12 décembre 2025 matin, au gymnase de Treignac, ainsi qu'à la rencontre « Jeux d'oppositions » le vendredi 6 février 2026 à l'Espace 1000 Sources de Bugeat.

Escrime

Le projet pédagogique **escrime** pour les classes de Mme Lacouturière et M. Couturas à débuté aujourd'hui, jeudi 6 novembre 2025.

Aisance aquatique

L'activité sur 3 semaines est reconduite pour les trois classes de l'école au bassin d'Egletons.

- Les classes de Mme Lacouturière et de M. Couturas se rendront ensemble à la piscine d'Egletons, pour 9 séances, entre le 26 janvier et le 6 mars 2026.
- La classe maternelle de Mme Dureux ira à la piscine d'Egletons pour 9 séances, du 1er juin au 30 juin 2026.

Le détail des dates et horaires, ainsi que les dates des **sessions d'agrément**, ont été transmis dans les cahiers des élèves au cours de la période 1.

À ce jour, Mme Dureux n'a reçu **qu'une seule nouvelle demande d'agrément piscine**. Elle rappelle l'importance de la présence de parents agréés afin que les séances puissent se dérouler.

Le financement des séances ainsi que le transport scolaire seront assurés par les mairies.

Littérature / Arts

Mme Lacouturière poursuit sa collaboration avec la médiathèque en empruntant des albums et en construisant des projets tout au long de l'année.

Un auteur interviendra peut-être en classe.

Ciné+ (Maternelle au cinéma)

Pour la première fois cette année, le dispositif **Ciné+**, issu de « École et cinéma », s'étend à **Maternelle au cinéma**.

Il permet un accès aux classes éloignées d'une salle : un projectionniste du cinéma de Meymac installera son matériel au Foyer Rural.

La classe de Mme Dureux est inscrite à ce dispositif.

Une projection aura lieu **chaque trimestre**:

- **1er trimestre :** *Le temps qu'il fait* (trois courts métrages muets) → mardi 18 novembre
- **2e trimestre :** La baleine et l'escargote
- **3e trimestre :** *Les contes de la mère poule*

Chaque projection donnera lieu à un **travail pédagogique**, avant ou après la séance. Le projet est financé par **Les Lutins de Bugeat**.

Cinéma (élémentaire)

Les classes de M. Couturas et Mme Lacouturière se sont rendues au cinéma de Meymac le **mardi 14 octobre 2025**. Le transport, d'un montant de **158** €, ainsi que la séance pour le film *Un conte peut en cacher un autre*, d'un montant de **136** €, ont été financés par **Les Lutins**.

JMF:

Le spectacle *Pianolala* prévu le mardi 25 novembre a été annulé par la JMF. La mairie va répondre à leur courrier pour tenter de trouver des solutions et maintenir le spectacle ou le reporter.

Récréasciences:

La classe de Mme Lacouturière participera à des ateliers de sciences sur le thème de l'air et de la nourriture. Les lutins financeront l'intervention de 250€.

Noël:

Pour Noël, un spectacle vivant sera financé par la mairie de Bugeat.

L'équipe pédagogique envisage de faire venir au foyer rural la compagnie de théâtre **Ankréation** pour la représentation *Conte-moi Noël* le lundi 15 décembre au matin. Le coût de cette représentation étant trop élevé, malgré les frais de déplacement offerts, nous essayons de nous arranger pour que l'école de Treignac se rende au foyer rural et profite également du spectacle, afin de pouvoir partager entre les deux écoles les frais du spectacle tout en prenant en compte le coût du transport entre Treignac et Bugeat.

Le repas de Noël à la cantine aura lieu le **jeudi 18 décembre**, et le goûter de Noël le **vendredi 19 décembre vers 15h15**. Nous inviterons le Père Noël qui distribuera les cadeaux individuels et collectifs (1 par classe) offerts par les Lutins.

Le goûter sera offert par la mairie de Bugeat. Mme Dureux commandera les produits auprès des commerçants du village. Les classes présenteront quelques poèmes, chants et/ou danses.

Hygiène et sécurité :

En début d'année, l'infirmière de l'Éducation nationale, **Amandine Manein**, basée au collège de Treignac, est venue se (re)présenter aux élèves.

Elle devrait être présente les vendredis dans les quatre écoles du secteur, auprès des élèves de GS à CM2.

Elle fera le dépistage des CP et verra quelques élèves de l'école, dont les GS. Elle propose également des interventions en classe autour de la santé, à définir avec l'équipe pédagogique.

En période 1, nous avons effectué l'exercice incendie et le PPMS Intrusion-Attentat. La gendarmerie de Bugeat est venue à l'école pour observer le déroulement de ces deux exercices.

Le signal de la corne de brume, lancé dans le couloir du bas, n'a pas été entendu par la classe de M. Couturas à l'étage.Mme Lacouturière était absente et non remplacée. Toutes les membranes en plastique à usage unique, nécessaires au fonctionnement des cornes de brume, sont épuisées. Il a été décidé qu'il fallait remplacer les cornes de brume de chaque salle par des modèles **manuels** (**type terrain de sport**). Une demande sera faite à la mairie.

Avant les vacances, nous réaliserons l'exercice « Risques majeurs » en lien avec le référent scolaire gendarmerie, **M. Vaudran**.

Courant mars/avril, les élèves de CE2 auront une formation et passeront le permis piéton avec le gendarme **Fontanella**, et pour les élèves de CM1, une information sur les dangers d'internet avec la gendarme **Fréhault**.

Travaux, investissements

Changement dans les locaux de l'école : « l'annexe » de la classe des maternelles est maintenant le bureau de la directrice. L'ancien bureau de direction est maintenant la salle de reprographie.

Demande pour la mairie : changer les néons défectueux dans les classes de C2, C3.

Numérique :

Nous remercions la mairie de Bugeat pour l'achat et l'installation de l'ENI, ainsi que pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur dans la classe de cycle 2.

Mme Dureux fera une demande de subvention en février afin d'équiper si possible la classe de maternelle l'année prochaine.

Temps de garderie, cantine, ALSH

Il y a un animateur en garderie le matin et un le soir :

- Claire Guéret le lundi et le mardi matin.
- M. Counil et Mme Saugeras se répartissent les autres temps de garderie

Claire est mise à disposition de **12h50** à **13h20** pour coucher les PS/MS le plus tôt possible, et le soir de **16h30** à **17h30** pour la préparation matérielle de la classe.

Le mercredi et pendant les vacances, les enfants réalisent des activités sur site ou sortent en minibus pour des projets très variés et intéressants.

Le minibus dispose de 7 à 8 places, ce qui limite malheureusement le nombre d'enfants qui peuvent participer.

Cantine

Le temps de cantine est pris en charge par le personnel communal et financé uniquement par la commune de Bugeat.

Le tarif pour les enfants varie de $1 \grave{a} 4 \in$, pour une moyenne de $3 \in$, alors que le coût réel du repas est compris entre 9 et $10 \in$ (incluant le coût du personnel, de l'énergie...).

Les menus sont établis par Stéphanie Gros.

Association Les Lutins de Bugeat

Mme Gourinet explique qu'à l'AG du 12/09, la cotisation est restée à 15 €.

À ce jour, tous les élèves n'ont pas adhéré à la coopérative scolaire, alors que tous profitent des activités, entièrement gratuites pour les familles tout au long de l'année. Le mot dans les cahiers, qui informait de l'assemblée générale, rappelait la nécessité de cette adhésion pour financer les actions prises en charge par Les Lutins :

- la cotisation USEP de chaque élève,
- les abonnements des classes,
- toutes les sorties scolaires culturelles et sportives (entrées et transports),
- le Noël de l'école...

Il faut mobiliser davantage : **toute personne peut adhérer**, pas seulement l'enfant (parents, grands-parents, voisins...).

Les activités souhaitées par les enseignants ne pourront pas avoir lieu si le budget n'est pas suffisant.

L'association *Les Lutins de Bugeat* prévoit d'organiser plusieurs événements au cours de l'année scolaire afin de financer ses actions en faveur des élèves.

Une randonnée gourmande était initialement programmée à l'automne, mais elle n'a pas pu être maintenue en raison des conditions météorologiques défavorables et d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

D'autres manifestations sont prévues, notamment :

- le marché de Noël,
- un loto,
- un repas organisé à l'occasion de Mardi Gras

Il est également noté que les commandes de photos de classe ont été peu nombreuses cette année.

Fin de réunion à 19h30, rédigé par la directrice : Lisa Dureux